

**Avis au Barreau**  
**Accès aux enregistrements audionumériques**

Actuellement, les avocats peuvent avoir accès à toutes les causes criminelles pour les adultes qui se tiennent dans les salles d'audience 114, 120, 214, 404, 405 et 411 à partir de leur bureau. À compter du 13 avril 2015, les enregistrements audio du tribunal sont accessibles aux membres du Barreau à partir de la salle d'audience 304 pour les demandes de cautionnement dans les cas de violence familiale.

Les fichiers audionumériques sont accessibles aux utilisateurs avant midi le jour ouvrable suivant.

Tous les professionnels qui souhaitent avoir accès aux enregistrements audio devraient communiquer avec la Legal Data Resources Corporation à l'adresse [admin@ldrc.net](mailto:admin@ldrc.net) pour remplir une formule d'inscription.